

**DL-20240606-13**

Date de la convocation : **27 mai 2024**  
Membres en exercice : **29**  
Présents : 19  
Excusés : 5  
Procurations : 6  
Suffrages exprimés : 25  
Abstention : 0  
**Vote à l'unanimité**

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

*Le jeudi 6 juin 2024 à 18 heures, le Comité Syndical du SMIX, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Eva Géraud, Présidente*

**Présents :**

Mme Eva Géraud, Présidente du SMIX  
Mmes Nadège Barthe-de-la-Osa, Marie-Pierre Boucabeille, Christelle Cabanis, Monique Corbière-Fauvel, Fabienne Ménard, Anne Dubier, Marie-Claire Malroux, Catherine Rabou, Laurence Senegas, Anne Sourdin  
MM. Gilles Cormignon, Ghislain Espitalier, Denis Maffre, Olivier-Bernard Habermeyer, Marc Miralès, Yves Le Poec, Alain Soriano, Christophe Testas

**Représentés :**

Mme Marie-Louise At par Mme Marie-Pierre Boucabeille  
Mme Colette Barsalou par Mme Marie-Claire Malroux  
Mme Marie-Corinne Fortin par Mme Fabienne Ménard  
Mme Nadia Ould-Amer par Mme Eva Géraud  
Mme Dany Portes par M. Alain Soriano  
M. Laurent Vandendriessche par Mme Catherine Rabou

### Désignation des délégués au SMIX de la commune de Brassac

Vu l'article 7 des statuts portant désignation des délégués au Comité Syndical,

Vu la proposition faite par la commune de Brassac de présenter en tant que délégués au SMIX du CMDT :

Titulaire : Mme Colette Barsalou  
Suppléante : Mme Catherine Mengozzi

Le Comité Syndical  
Après en avoir délibéré, **et à l'unanimité des voix,**

Envoyé en préfecture le 11/06/2024

Reçu en préfecture le 11/06/2024

Publié le

ID : 081-258100932-20240606-2024DDELEGBRASS-DE



- **DESIGNE** les délégués présentés par la commune de Brassac comme suit :

Mme Colette Barsalou (titulaire) et Mme Catherine Mengozzi (suppléante) représentant la commune de Brassac.

**Fait et délibéré le 6 juin 2024**

**Pour extrait conforme,**

**La Présidente,**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Eva Geraud'.

**Eva GERAUD**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>